



DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2016-2017-2018

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2016 et que toute personne peut en prendre connaissance aux bureaux de la municipalité durant les heures d'affaires régulières, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, **AVIS EST ÉGALEMENT DONNÉ** que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2017;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

MRC D'ARGENTEUIL
430, rue Grace
Lachute (Québec) J8H 1M6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 33-97 et ses modifications (règlement 33-1-14) de la MRC D'Argenteuil et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge ce 20^e jour de septembre 2016.

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier